

# NEWSLETTER

*Bulletin d'information d'avancée du PAR*



## Message du chef de Mission

Toute l'équipe du cabinet ECR et moi-même, vous souhaitons à tous et à toutes une merveilleuse année 2023 dans la santé et la prospérité.

Chers PAPs et Partenaires,  
comme vous le savez notre mission consiste à vous accompagner au mieux dans les démarches, les compréhensions et la facilitation pour les différentes régularisations. N'hésitez pas à solliciter nos équipes sur le terrain et à vous rapprocher de vos Fokontany respectifs pour voir les différentes dates de réunions à venir. Actuellement, le projet rentre dans sa phase de préparation des paiements des indemnités.

Tous vos documents sont-ils complets ?

G. RAMANOARA

## La situation actuelle du Projet

La mission du cabinet ECR a démarré au mois d'août 2022 avec la réalisation de la phase préparatoire de mise en œuvre du PAR. Actuellement, le MOIS est dans la phase de préparation des paiements des indemnités. En parallèle, la sensibilisation et de l'information des PAPs et des parties prenantes se poursuit.

## SOMMAIRE

**MESSAGE DU CHEF DE MISSION DU MOIS**

**LA SITUATION ACTUELLE D'AVANCEMENT DU PAR**

**LA MODIFICATION DU TRACE DE LA ZONE D'EMPRISE**

**LA PHASE PREPARATOIRE AUX PAIEMENTS**

**QUELQUES MOTS-CLES**

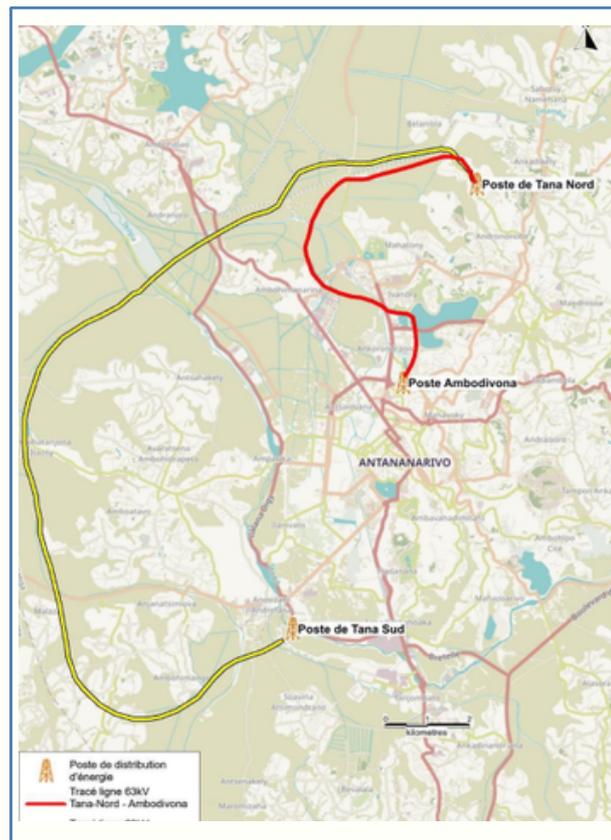


# PROJET PAGOSE-RIA

Le projet PAGOSE RIA : Projet d'Amélioration de la Gouvernance et des Opérations dans le Secteur de l'Electricité – Réseau Interconnecté d'Antananarivo prévoit la construction de deux nouvelles lignes 90kV : entre le Poste Source de la JIRAMA Tana Nord (Antanandrano) et celui d'Ambodivona d'une part et d'autre part entre le Poste Source de Tana Nord (Antanandrano) et le Poste de Tana Sud (Anosizato).

Un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) a été élaboré pour s'assurer que :

- Toutes les personnes affectées soient consultés ;
- Tous les biens et activités touchés seront compensés conformément aux procédures de la Banque Mondiale P.O 4.12
- Toutes les personnes affectées reçoivent une assistance pour leur permettre d'améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou, du moins, de les reconstituer ;
- Les réinstallations soient traitées comme des programmes de développement ;
- Les personnes vulnérables reçoivent une attention particulière



**1** Phase préparatoire  
Institutionnel et  
Social (Suite)

## LA MODIFICATION DU TRACÉ DE LA ZONE D'EMPRISE

Pour tenir compte des doléances des PAPs, le tracé de la zone d'emprise a subi des modifications sur certains sites. Cependant, il n'a pas apporté de changement sur :

- Le nombre de terrains touchés
- Les cultures touchées
- Les activités touchées
- Les constructions touchées



## 2 Phase préparatoire aux paiements

**La phase de préparation aux paiements est assez minutieuse car il consiste à**

- Appuyer les PAPS dans la préparation de leurs dossiers ;
- Appuyer l'administration dans les procédures de déblocage des fonds d'indemnisations;
- Préparer les appuis auprès des vulnérables

## L'APPUI AUX PAPS DANS LA REGULARISATION DE LEURS DOSSIERS

Les appuis, auprès des PAPS identifiés pour la régularisation de leur dossier foncier, ont permis d'identifier les différents terrains et biens titrés. Ces appuis ont facilité l'actualisation de la base de données de la situation juridique des terrains touchés. Le récapitulatif se présente comme suit :

Situation juridique des terrains	Nombre
Terrains titrés	31
Terrains cadastrés	91
Réquisitions	6
Terrains sans numéros (Non-identifiés)	32
<b>NOMBRE TOTAL de parcelles</b>	<b>160</b>



PAPS ou Personne affectée par le Projet

**Quelques exemples de documents obligatoires à fournir par les PAPS pour justifier leur propriété :**

- Certificat de situation Juridique (CSJ)
- Acte de notoriété,
- Acte de succession,
- Acte de décès,
- Plan topographique
- etc...

## L'APPUI AUPRES DE L'ADMINISTRATION SUR LE DEBLOCAGE DES FONDS

Ont été réalisés pendant la période :

- La finalisation du budget
- La finalisation des plans et états parcellaires, Ces derniers sont déjà affichés au niveau des Communes
- La sortie de l'acte de cessibilité
- La convocation du CAE pour l'établissement de l'état de somme

## LA PREPARATION DE L'APPUI AUPRES DES VULNERABLES

Pour faciliter et accompagner les PAPs vulnérables, le MOIS a participé à la sélection des ONG ou Association. Pour cela, deux (02) associations ont été sélectionnées :

- **FIVOARANA** œuvrant dans le domaine social d'Antanandrano,
- **ASS-AR**, œuvrant pour la sécurité sociale

## L'APPUI AUPRES DE L'ADMINISTRATION POUR L'ACCELERATION DES PAIEMENTS

Pour faciliter et accélérer le paiement des indemnités des PAPs,

- le MOIS a participé à l'élaboration du décret de mise en œuvre du PAR utilisant une procédure accélérée pour le traitement des biens titrés non réguliers.
- Le traitement des indemnisations a été éclaté en deux (02) étapes pour éviter les différentes contraintes techniques comme les lignes souterraines ou la proximité des lignes de Tozzi Green :
  - Etape 1 : traitement immédiat de la ligne TNA 3 - TN1 (Antanandrano) au TNS 73 (Faliarivo)
  - Etape 2 : traitement de la ligne TNS 74 (Ambohibary) au TNS 92 (Anosizato Ouest) après la résolution des problèmes techniques

### Le CAE

- Valide la liste définitive des bénéficiaires des aides ;
- Evalue toutes les propriétés comprises dans la limite du plan annexé à l'arrêté de cessibilité ;
- Fixe les indemnités à soumettre à l'approbation du Ministre chargé des Finances

## PREPAREZ-VOUS!

Le Comité Administratif d'Evaluation ou CAE tiendra leur première réunion prévue le 3 Février 2023. Des descentes sur le terrain pour l'évaluation des biens sont prévues du 06 au 09 Février 2023. La distribution de la convocation des membres du CAE est déjà effectuée.

**La présence des PAPs concernés est requise lors des réunions avec le CAE** dans chaque Fokontany. Des affichages sont déjà visibles auprès des Communes et des Fokontany.